

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 14 avril 2020 à compter de 19 h, effectuée à distance par moyen de vidéoconférence, sans public, disposition nécessaire suite à la crise du COVID-19.

Mairesse	Francine Laroche
Mesdames les conseillères	Handie Ladouceur Liliane Viens-Deschatelets
Messieurs les conseillers	Alain Lampron Pierre Gagné Ghislain Collin
Absents et absentes	Josée Gougeon

Le secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

L'adjointe à la direction générale, Joanie Thibault, est également présente.

Un avis a été publié afin d'annoncer la rencontre en vidéoconférence sans public et dans lequel les citoyens étaient invités à faire parvenir leurs questions par courriel

OUVERTURE DE LA SÉANCE
La mairesse ouvre la séance à 19 h.

2020-04-2481 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est présenté :

ADOPTÉE

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mars 2020
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mars 2020
- 4. TRÉSORIE**
 - 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de mars 2020
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1 Confirmation de participation de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain quant aux démarches visant l'optimisation des services incendies d'une partie du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
 - 5.2 Perception des arrérages de taxes, moratoire sur les charges d'intérêts et les procédures de recouvrement jusqu'au 30 juin 2020

- 5.3 Mandat d'étude géotechnique du chemin Lac des foins
 - 5.4 Aménagement intérieur et extérieur de la salle Arc-en-ciel
 - 5.5 Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 5.6 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement des infrastructures routières locales
 - 5.7 Report des versements des taxes municipales et moratoire des charges d'intérêts pour les versements de taxes des mois de mai, juillet et septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020
 - 5.8 Compensation salariale exceptionnelle aux employés présentant des symptômes de grippe, rhume ou autres facteurs qui sont retournés à leur domicile en lien avec les protocoles de mesure d'hygiène reliés au COVID-19
 - 5.9 Soumission pour une étude en lien avec l'agrandissement du garage pour la mise à niveau des normes de sécurité et l'optimisation des installations de la section mécanique
 - 5.10 Service de premier répondant en période de pandémie covid 19
 - 5.11 Achat d'un portable pour l'adjointe à la direction.
 - 5.12 Offre de service de A.J Environnement pour la mise à niveau du quai public
 - 5.13 Affectation de surplus libre et affecté
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Remplacement de Ghislain Collin et Francine Laroche aux rencontres de la RIDL
- 7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1 Report de l'ouverture des appels d'offres (concassé, sable, abat poussière, produits pétroliers)
 - 7.2 Régularisation d'un chemin privé avec droit de passage qui est entretenu par la municipalité pour qu'il soit municipalisé.
- 8. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
- 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 9.1 Prolongation des délais pour la réalisation des travaux reliés à l'émission des permis à être émis et ceux en vigueur, en fonction de l'ampleur des travaux et des mesures de reprises des services reliés au domaine de la construction.
- 10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. RÉGIES ET COMITÉS**
- 11.1 Point d'information – Suivi des activités mensuelles des comités
- 12. CORRESPONDANCES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-04-2482 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2020

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mars 2020.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 9 MARS 2020**

Freins moteurs : nous n'avons pas encore eu les réponses à nos questions.

TRÉSORERIE

**2020-04-2483 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2020**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020 pour les montants suivants :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2020</u>		
Solde avant correction 28 février 2020	151 808,52 \$	
Chèque annulé C1900129 (déc)	526,31 \$	
Solde bancaire au 28 février 2020	152 334,83 \$	
Remb. PRECO aqueduc	82 648,00 \$	
TECQ 2019-2023	38 284,00 \$	
Prog. Nouveaux Horizons	22 946,00 \$	
Subv. PPA-ES ch. Butler	24 000,00 \$	
	7 296,00 \$	
Dépôts	320 842,45 \$	
Intérêts	161,11 \$	
Total des revenus	496 177,56 \$	
Placement	300 000,00 \$	
Total de liquidité disponible	948 512,39 \$	
Total	948 512,39 \$	
Chèque annulé	22,98 \$	C2000026
Chèques émis	5 648,54 \$	C2000042 à C2000048
Déboursés et frais fixes	20 907,35 \$	L2000025 à L2000038
Déboursés manuels		
Paiements directs	80 458,85 \$	P2000093 à P2000125
Salaires	38 283,84 \$	
Paiements mensuels	10 541,47 \$	camions et autres
Paiement PRECO Aqueduc	106 984,91 \$	
Total des dépenses	262 801,98 \$	
Liquidité disponible	685 549,30 \$	

Je, Sylvain Langlais, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2020-04-2484

CONFIRMATION DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN QUANT AUX DÉMARCHES VISANT L'OPTIMISATION DES SERVICES INCENDIES D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT certains enjeux actuels ou à venir en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités et villes souhaitent travailler de concert afin d'optimiser leurs services incendies et trouver des solutions aux enjeux à venir ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve a reçu la confirmation d'un montant maximal de 50 000 \$ du MAMH dans le cadre de leur demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale visant le regroupement des services incendies d'une partie du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve est en charge de la réalisation de ce projet et que celui-ci doit être complété par la municipalité avant le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités initiales visées dans la demande d'aide financière au MAMH par la municipalité de Ferme-Neuve étaient les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-Saint-Paul, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Sainte-Anne-du-Lac et l'Agglomération de Mont-Laurier ;

CONSIDÉRANT que le milieu doit fournir 50 % de l'aide financière du MAMH utilisée ;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes souhaitent l'optimisation des services incendies actuels afin de répondre aux nouvelles exigences du MSP en matière de sécurité incendie ainsi qu'au schéma de couverture de risque en vigueur de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la municipalité de Ferme-Neuve doit s'assurer de l'intention des parties à participer aux démarches visant l'optimisation des services et doit également s'assurer que le milieu assume 50 % des coûts du projet jusqu'à concurrence du montant de 50 000 \$ prévu au plan de financement transmis par le MAMH ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le protocole d'entente transmis par la municipalité de Ferme-Neuve dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale et de confirmer l'acceptation de l'Agglomération de Mont-Laurier à participer financièrement à ces démarches suivant les besoins établis par cette négociation.

Les dépenses devront être partagées à parts égales entre les municipalités, ville et agglomération participantes.

Les sommes maximales de part et d'autre devront être remises en totalité ou en parti au MAMH dépendamment de l'évolution du dossier et des besoins identifiés par les municipalités concernées.

ADOPTÉE

2020-04-2485 **PERCEPTION DES ARRÉRAGES DE TAXES, MORATOIRE SUR LES CHARGES D'INTÉRÊTS ET LES PROCÉDURES DE RECOUVREMENT JUSQU'AU 30 JUIN 2020**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a demandé à M^e Rino Soucy de la firme DHC Avocats d'envoyer des lettres de recouvrement pour les arrérages de taxes des années 2017, 2018 et 2019 aux citoyens concernés et que cet envoi a été effectué le 13 avril dernier,

ATTENDU QU'à défaut de le faire, la Municipalité aurait perdu ces sommes à cause du délai de prescription,

ATTENDU QUE nous vivons une période de crise sanitaire sans précédent conduisant à une perte de revenus pour certains citoyens,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron, et résolu à l'unanimité de permettre aux citoyens ayant des arrérages de taxes municipales qui ont une perte de revenus reliée à la COVID-19 de reporter leur remboursement au 30 juin, sans que les intérêts ne s'accumulent pas du 11 mai au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-04-2486 **MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU CHEMIN LAC DES FOINS**

ATTENDU QU'il y a eu un glissement de terrain sur le chemin du Lac-au-foin et que nous devons procéder à une étude géotechnique pour pouvoir effectuer une réparation qui sera durable

ATTENDU QUE les frais relatifs à cette étude effectuée par la firme Lamontagne expert conseil s'élevant à 6 700 \$ seront remboursés en totalité par le Ministère du Transport du Québec,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de procéder à l'étude géotechnique du chemin Lac-au-foin en octroyant le contrat à la firme Lamontagne expert conseil.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-230-00-515-00

ADOPTÉE

2020-04-2487 **AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE LA SALLE ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE la salle Arc-en-ciel a besoin de rafraichissement

ATTENDU QU'il reste des sommes non utilisées provenant de l'aide financière Les Nouveaux Horizons et des sommes provenant de l'entretien des locaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du matériel et à l'exécution des travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la salle Arc-en-ciel et que le directeur général et son adjointe soient responsables de la gestion du projet un budget prévisionnel a été présenté au conseil au montant de 10 436 \$ pour les travaux intérieurs de peinture, luminaire et aménagement du plafond. Pour la portion des travaux extérieurs des offres de services seront demandés et soumis au conseil pour approbation.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-590-00-426-00

ADOPTÉE

2020-04-2488

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire présenter une demande complète et conforme d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE.

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, à représenter la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet accélération des investissements sur le réseau routier local. Et autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-04-2489

**ADHÉSION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL),

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE),

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL,

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière,

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE,

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, à représenter la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et à signer tous les documents requis pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet redressement des infrastructures routières locales, Et autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-04-2490

**REPORT DES VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES ET
MORATOIRE DES CHARGES D'INTÉRÊTS POUR LES
VERSEMENTS DE TAXES DES MOIS DE MAI, JUILLET ET
SEPTEMBRE 2020 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE nous vivons une période de crise sanitaire sans précédent conduisant à une perte de revenus pour certains citoyens,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron, et résolu à l'unanimité de permettre aux citoyens qui ont une perte de revenus reliée à la COVID-19.

- de reporter leurs versements des taxes municipales 2020 selon le tableau suivant :

Taxes dues le	Reportées au
4 mai	4 juillet
4 juillet	4 septembre
4 septembre	4 octobre
4 novembre	4 décembre

- de suspendre les charges courantes des intérêts jusqu'au 30 septembre.

ADOPTÉE

2020-04-2491 COMPENSATION SALARIALE EXCEPTIONNELLE AUX EMPLOYÉS PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DE GRIPPE, RHUME OU AUTRES FACTEURS QUI SONT RETOURNÉS À LEUR DOMICILE EN LIEN AVEC LES PROTOCOLES DE MESURE D'HYGIÈNE RELIÉS AU COVID-19

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité d'octroyer aux employés devant demeurer à domicile pour une raison en lien avec les mesures d'hygiène reliées au COVID-19 une compensation salariale exceptionnelle de 40 % complémentaire à la prestation d'assurance emploi jusqu'à concurrence de 95 %, tel que permis par les mesures mises en place par le gouvernement fédéral auxquelles les employés ont droit, et ce, pour un maximum de 4 semaines chacun.

ADOPTÉE

2020-04-2492 SOUMISSION POUR UNE ÉTUDE EN LIEN AVEC L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE POUR LA MISE À NIVEAU DES NORMES DE SÉCURITÉ ET L'OPTIMISATION DES INSTALLATIONS DE LA SECTION MÉCANIQUE

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets de demander à la firme S. Bouchard Consultants de faire l'étude en lien avec l'agrandissement du garage pour la mise à niveau des normes de sécurité et l'optimisation des installations de la section mécanique pour un montant de 3 500 \$, qui inclut l'estimation des coûts et des plans préliminaires, pour l'analyse d'un agrandissement du bâtiment actuel et de l'option de la construction d'un nouveau bâtiment.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-130-00-411-00

ADOPTÉE

2020-04-2493 SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT EN PÉRIODE DE PANDÉMIE COVID-19

ATTENDU QUE nous sommes dans une municipalité ayant un temps de réponse du service ambulancier en moyenne supérieure à 11 minutes, ce qui nuit grandement aux chances de survie des victimes d'un problème médical grave.

ATTENDU QUE le Service des Premiers répondants de Notre-Dame-de-Pontmain a actuellement assez d'équipement de protection pour travailler de façon sécuritaire.

ATTENDU QUE le Service de Premiers répondants est normalement de niveau trois, mais qu'il a été temporairement rétrogradé au niveau deux par la Direction régionale de la santé publique à cause de la pandémie, ce qui signifie qu'ils interviennent temporairement sur moins d'appels (seuls les appels les plus urgents tels accidents de la route, arrêts cardio-respiratoires, etc. sont répartis)

ATTENDU QUE le questionnaire préliminaire du service de répartition s'assure que les premiers répondants seront affectés sécuritairement s'il y a risque de contamination par la COVID-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de maintenir le service de Premiers répondants de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pendant la période de pandémie du COVID-19.

ADOPTÉE

2020-04-2494 ACHAT D'UN PORTABLE POUR L'ADJOINTE À LA DIRECTION

Il est proposé le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un ordinateur portable usagé au coût de 275 \$ pour l'adjointe à la direction générale puisque dans le contexte actuel, elle fait une grande partie de son travail de la maison.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-130-00-414-00

ADOPTÉE

2020-04-2495 OFFRE DE SERVICE DE A.J ENVIRONNEMENT POUR LA MISE À NIVEAU DU QUAI

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la firme AJ Environnement, de 800 \$ afin de préparer la rédaction des différentes demandes et production de documents qui conduira à la réfection de la rampe de mise à l'eau du quai municipal. Et de déposer lesdites demandes aux instances concernées.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-610-00-411-00

ADOPTÉE

2020-04-2496 AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE ET AFFECTÉ

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer une partie de son surplus libre affecté et non affecté pour régulariser certains postes de dépense et d'investissement relié à la culture et aux activités courantes de l'exercice de 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagner et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert du surplus libre au surplus non affecté de fonctionnement un montant de 133 517 \$ et d'affecté du surplus "Affecté patrimoine" aux dépenses d'investissement pour la sculpture au montant de 41 995 \$.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-04-2497 **REMPLACEMENT DE GHISLAIN COLLIN ET FRANCINE LAROCHE AUX RENCONTRES DE LA RIDL**

ATTENDU QU'une autorisation est nécessaire pour remplacer un membre du comité de La Régie Intermunicipale Des Déchets de La Lièvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité de nommer Francine Laroche, mairesse comme représentante de la municipalité et le conseiller, Ghislain Collin, comme substitut pour les rencontres du comité de la RIDL.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2020-04-2498 **REPORT DE L'OUVERTURE DES APPELS D'OFFRES (CONCASSÉ, SABLE, ABAT POUSSIÈRE, PRODUITS PÉTROLIERS)**

Dans le contexte actuel particulier où les regroupements sont interdits, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de reporter l'ouverture des appels d'offre qui devait être le 7 avril 2020, au 5 mai 2020.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2020-04-2499 **RÉGULARISATION D'UN CHEMIN PRIVÉ AVEC DROIT DE PASSAGE QUI EST ENTRETENU PAR LA MUNICIPALITÉ POUR QU'IL SOIT MUNICIPALISÉ**

Description de la situation : les propriétaires du dépanneur de la Pointe veulent le vendre, mais le chemin y donnant accès n'est qu'un droit de passage (PTIE 14B) et non un chemin verbalisé, bien qu'il soit entretenu par la municipalité depuis plus de 20 ans, et cela empêche la vente du bâtiment. Les propriétaires veulent donc régulariser la situation avec la Municipalité.

ATTENDU QU'une problématique de titre est ressortie suite à l'analyse du dossier de propriété du dépanneur de la Pointe lors de la conception d'un certificat de localisation par l'arpenteur Normand Gobeil, de la firme Létourneau & Gobeil,

ATTENDU QUE la réglementation municipale stipule que le dépanneur de la Pointe doit être construit adjacent à un chemin public ou privé construit conforme à la réglementation municipale et que ce n'est actuellement pas le cas, le dépanneur étant adjacent à une servitude de passage,

ATTENDU QUE, suite à l'émission des résolutions 86-922 et 86-995, la municipalité s'est mise à entretenir le chemin de la Pointe et qu'elle continue de l'entretenir à ce jour,

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Dicaire avait pris une entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain en 1986 sous la résolution 86-922 afin de remettre le chemin de la Pointe à la municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la résolution 86-995 a été émise afin d'accepter le chemin de la Pointe et de le nommer Chemin de la Pointe officiellement,

CONSIDÉRANT QUE les documents administratifs de la municipalité avaient été faits afin d'accepter la donation du chemin de la pointe à l'exception de l'acte notarié cédant le chemin de la pointe,

CONSIDÉRANT QUE le chemin actuellement construit est conforme à la réglementation municipale et que sa régularisation permettra la vente du dépanneur de la Pointe,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité de régulariser le titre de propriété du chemin de la Pointe en faisant effectuer l'acte notarié manquant entre la municipalité et M. Claude Dicaire, mais que les frais inhérents à cette action soient à la charge de ce dernier.

ADOPTÉE

LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-04-2500

PROLONGATION DES DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX RELIÉS À L'ÉMISSION DES PERMIS À ÊTRE ÉMIS ET CEUX EN VIGUEUR, EN FONCTION DE L'AMPLEUR DES TRAVAUX ET DES MESURES DE REPRISES DES SERVICES RELIÉS AU DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE vu la pandémie de la COVID-19, certains travaux de construction ou de rénovation ont dû être suspendus,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de prolonger des délais pour la réalisation des travaux reliés à l'émission des permis à être émis et ceux en vigueur, en fonction de l'ampleur des travaux et des mesures de reprises des services reliés au domaine de la construction,

Et de donner au directeur général l'autorisation de décider à chaque demande si elle est admissible à cette prolongation.

ADOPTÉE

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE RÉGIES ET COMITÉS

Point d'information – Suivi des activités mensuelles des comités.

CORRESPONDANCES VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été envoyée par les citoyens.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 5.

(Signé) Francine Laroche

Francine Laroche
Mairesse

(Signé) Sylvain Langlais

Sylvain Langlais
Secrétaire-trésorier